

PROCES-VERBAL SOUS SEING PRIVE DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'ORES

TENUE LE 28 NOVEMBRE 2024

AVENUE JEAN MONNET, 2 À LOUVAIN-LA-NEUVE

L'Assemblée générale est ouverte à 18h²⁵ sous la présidence de Monsieur Karl DE VOS. (18h25)

Le bureau est constitué de Madame Rosalia TUDISCA, secrétaire,
de ~~Madame~~/Monsieur Lionel Rouget
et de ~~Madame~~/Monsieur Julien Boston tous deux scrutateurs.

Les constatations formelles de quorum, de composition et de validité de l'Assemblée ainsi que la résolution relative aux modifications statutaires sont consignées dans le procès-verbal rédigé par Maître Thibaut van DOORSLAER de ten RYEN en la forme authentique. Ces mentions sont réputées retranscrites dans le présent procès-verbal sous seing privé.

Les actionnaires sont dûment représentés et la liste des présences est annexée au présent procès-verbal.

L'Assemblée peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour qui figurent dans la convocation adressée aux actionnaires en date du 16 octobre 2024 et ce, dans le respect des articles 23 et suivants des statuts.

1° Modifications statutaires

L'Assemblée générale délibère sur le premier point inscrit à l'ordre du jour en présence de Maître Thibaut van DOORSLAER de ten RYEN, notaire de résidence à Jodoigne.

La résolution relative à ce point fait l'objet d'un procès-verbal séparé rédigé en la forme authentique.

2° Nomination du réviseur pour les exercices 2025-2027 et fixation de ses émoluments

L'Assemblée générale nomme le cabinet BDO Réviseurs d'Entreprises srl représenté par Monsieur Christophe Colson, représentant permanent, aux fonctions de commissaire-réviseur pour les exercices comptables 2025, 2026 et 2027, sur la base de l'examen des offres reçues et de la proposition de désignation faite par le Conseil d'administration d'ORES lors de sa séance du 9 octobre 2024.



L'Assemblée générale fixe les émoluments comme suit :

- un montant forfaitaire de 375.000€ HTVA pour les exercices comptables 2025 à 2027 (dont un montant de 75.000€ HTVA est dévolu aux missions d'ORES sc) pour la mission légale de contrôle des comptes d'ORES sc, ORES Assets sc et Connexio sc, telle que décrite dans le cahier des charges ;
- un montant forfaitaire de 114.000€ HTVA pour les exercices comptables 2025 à 2027 pour la mission légale d'assurance de l'information en matière de durabilité du groupe ORES (ORES sc, ORES Assets sc et Connexio sc), telle que la mission est décrite dans le cahier des charges ;
- un taux horaire de 100,00€ HTVA pour les missions particulières d'ORES sc, ORES Assets sc et Connexio sc réalisées pendant la durée du marché.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité, les abstentions n'impactant pas le calcul des majorités.

Monsieur le Président constate que l'Assemblée générale vient ainsi de statuer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée à 18. h 35

Le présent procès-verbal est adopté séance tenante.

DONT PROCES-VERBAL

Clos lieu et date que dessus, à Louvain-la-Neuve.

Lecture faite, le Président de l'Assemblée, le Vice-président du Conseil d'administration, les Scrutateurs et le Secrétaire ont signé le présent procès-verbal.

Rosalia TUDISCA
Secrétaire

Yves BINON
Vice-président
du Conseil d'administration

Karl DE VOS
Président

Les Scrutateurs